



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50613

### Texte de la question

Mme Odile Saugues souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la prise en charge, en France, des enfants dysphasiques et dyslexiques. Selon le rapport remis par M. Jean-Charles Ringard au ministre de l'éducation nationale, on peut admettre qu'environ 1% des enfants présentent des troubles sévères du langage oral. Pour répondre à ces phénomènes, les initiatives sont réelles et nombreuses, et sont souvent initiées par le milieu associatif ou par des individus engagés personnellement dans la prise en charge des enfants atteints de troubles du langage. Pour hisser la France au niveau des actions menées dans d'autres pays, des insuffisances doivent être comblées, notamment dans la recherche au sens large et pluridisciplinaire. Cette dernière devrait privilégier, plus qu'elle ne le fait aujourd'hui, les approches croisées de la recherche médicale et de la recherche en sciences de l'éducation, de dépistage et le diagnostic des troubles qui devraient aller vers une plus grande fiabilité et une plus grande harmonisation professionnelle, la nature de la prise en charge qui devrait être plus cohérente, le fonctionnement des commissions spécialisées chargées de l'éducation spéciale, un effort de formation des enseignants (effort de formation qui vaut également pour les professionnels de la santé) et enfin une meilleure coopération, dans le respect des identités de chacun, entre la famille, les professionnels de l'enseignement et les professionnels de la santé. Parmi ses recommandations, le rapport Ringard préconise notamment de systématiser le dépistage précoce d'enfants potentiellement porteurs ou atteints d'un trouble du langage oral ou écrit. A ce titre, le ministère de l'éducation nationale devrait, selon lui, organiser deux dépistages à deux moments clés de la scolarité, dont l'un s'adresserait à tous les enfants de 5 ans. De plus, il suggère d'inciter les présidents de conseil général et les inspecteurs d'académie à élaborer une convention cadre dans chaque département d'ici trois ans, afin de consolider et d'institutionnaliser un partenariat autour du dépistage d'enfants à risques. Elle souhaite savoir s'il envisage de reprendre à son compte ces propositions et le délai qui serait nécessaire pour mettre en place, en France, un véritable dépistage précoce des enfants dysphasiques et dyslexiques.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale a mis en place dès novembre 1999 un groupe de travail dont l'animation a été confiée à M. Jean-Charles Ringard, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de la Loire-Atlantique. La mission de ce groupe comportait trois volets : préciser la nature exacte du problème posé, évaluer l'état des réponses actuelles, avec leur efficacité et leurs limites, formuler des recommandations. Ce groupe de travail, dont la composition a été voulue le plus large possible (représentants des administrations concernées, des syndicats d'enseignants et des fédérations de parents d'élèves, associations de professionnels), a auditionné vingt-huit experts. A l'issue de ces travaux, un rapport a été remis au ministre de l'éducation nationale en mai 2000. Le rapport souligne que la nature même de ces troubles rend leur repérage complexe. En effet, de nombreux élèves rencontrent des difficultés d'apprentissage, en lecture en particulier, et ne sont pas pour autant dyslexiques. Il s'agit en conséquence de rechercher des formes d'intervention permettant d'établir des diagnostics fiables et des prises en charge diversifiées, appropriées à la diversité des troubles ou difficultés, ainsi qu'à la sévérité variable des atteintes présentées par les enfants ou adolescents.

Les recommandations contenues dans le rapport sont construites en réponse à des constats d'insuffisance qui concernent tant le repérage et le diagnostic de ces troubles que leur prise en charge pédagogique, rééducative et thérapeutique. Orientées autour de quatre thèmes principaux - développer dès l'école maternelle des actions de prévention et de repérage, favoriser le dépistage précoce d'enfants potentiellement atteints d'un trouble du langage oral ou écrit, améliorer la prise en charge des enfants et des adolescents, intensifier la formation des personnels de manière pluri-catégorielle et pluridisciplinaire, en formation initiale et continue - elles invitent à une étroite coopération des personnels de l'éducation nationale, enseignants spécialisés et non spécialisés, psychologues, médecins et des professionnels du secteur de la santé et de l'action sociale. C'est pourquoi le ministre de l'éducation nationale a choisi, d'une part, de rendre public le rapport de M. Jean-Charles Ringard, d'autre part, de demander, en accord avec Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux personnes handicapées, à une cellule interministérielle de traduire les propositions formulées dans ce rapport en mesures concrètes, opérationnelles et précises, assorties d'un échéancier, dès la fin de l'année civile 2000.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Odile Saugues](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50613

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 septembre 2000, page 5209

**Réponse publiée le :** 9 octobre 2000, page 5779